Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260605-2026_06_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 06 - 64** - Séance du 05 juin 2026

En exercice : **27**

Présents : **19**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Date de l'affichage : **28 mai 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **vendredi cinq juin** à dix-huit heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne

Excusé.e. s : MATTEÏ Pauline (pouv à M.prizé); RACAPÉ Sarah (pouv à Manon ROZAT) ; MÉZIANI Nadia (pouv. à Hélène HEURTEBIZE) ; LOMMERT Isabelle (pouv à Anne LE MAGOAROU) ; WADIER Typhaine (pouv à Bertrand MARCHERON) ; LHERMITTE Hervé (pouv à Bertrand GUITTON) ;

Absent.e.s : GAVARD Caroline ; LAMBERT Charline.

Secrétaire de séance : Rémy GENDROT

ELECTIONS SENATORIALES : ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260605-2026_06_64-DE

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. OLLIER Bernard, M. Richard Dominique, Guillaume CHOMAUD, Mme Manon ROZAT.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste Agir ensemble pour Montgermont : M. PRIZÉ Laurent ; LE MAGOAROU Anne ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; RICHARD Dominique ; MATTEÏ Pauline ; LHERMITTE Hervé ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; DUMOND Éric ; WADIER Typhaine ; CHOMAUD Guillaume ; RACAPÉ Sarah ; GUITTON Bertrand ; HUGUENIN Florence ; ABGRALL Julien ;

Liste Génération citoyenne : VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène.

Liste Montgermont Esprit Village : OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne.

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 15, délégués et 5 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **25**
- Bulletins blancs ou nuls **: 0**
- Suffrages exprimés : **25**

Ont obtenu :

-***liste Agir ensemble pour Montgermont*** : 18 voix
- ***liste Génération citoyenne*** : 5 voix
- ***liste Montgermont Esprit Village*** : 2 voix

Le quotient applicable est : **1,66**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260605-2026_06_64-DE

La ***liste Agir ensemble pour Montgermont*** *obtient* : 12 sièges
La ***liste Génération citoyenne*** *obtient* : soit 3 sièges
La ***Montgermont Esprit Village*** *obtient* : 1 siège

Ainsi, 15 sièges de délégués ont été attribués.

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

- De 9 000 habitants à 30 799 habitants : les conseillers municipaux, qui sont tous délégués de droit, n'élisent que des suppléants, selon le même mode de scrutin.

- Au-dessus de 30 800 habitants : les conseillers municipaux, tous délégués de droit, élisent des délégués de droit « supplémentaires » et des suppléants, selon les mêmes modalités.

M./Mme le maire proclame les résultats définitifs :

La liste Agir ensemble pour Montgermont obtient : 4 suppléants
La liste Génération citoyenne obtient : 1 suppléant
La Montgermont Esprit Village obtient : 0 suppléant

Le tableau des résultats est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Rémy GENDROT

Le Maire
Laurent PRIZÉ